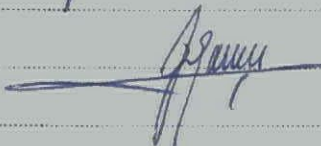


BON DE DÉPENSE

pour la somme de (1) deux mille francs.

Motif : (2) Avance sur traitement Gardien
Gahigi à Kibungu.

Pour acquit.



KIBUNGO



3134

A Kibungu, le 30/3/1962

Le (3) Le C.T. 1023
MISS.

Vu payer : Le ou les témoins,

Livre de caisse n°

Vu pour approbation, vérification et imputation à charge de l'art.

du et inscription à la fiche mod. 1 ter n°

le

Le

(1) En toutes lettres.

(2) Motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.

(3) Chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.

BON DE DÉPENSE

pour la somme de (1)

Motif : (2)

deux mille francs
 Motif : (2) Remise des traitements par anticipation
 G. Ph. G. K. B. G. G.

pour argent.

A

R. B. G. G., le 30/3/62

Le (3)

CT 1023
 MISS.

Vu payer : Le ou les témoins,

Livre de caisse n°

Vu pour approbation, vérification et imputation à charge de l'art.

du et inscription à la fiche mod. 1 ter n°

le

Le

- (1) En toutes lettres.
- (2) Motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.
- (3) Chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.

Patentes.

A. Permis de Commerce de l'impôt: $6 \times 866 = 5196$

B. " de Circulation de l'impôt: $6 \times 500 = 3000$
 $+ \underline{\hspace{2cm}}$
 8196.

$$\frac{30\% = 900. (6 \times 150)}{1296 (6 \times 216)}$$

$$\frac{1296}{1296} =$$

$$\begin{array}{r} 2000 \\ 5700 \\ 450 \\ 530 \\ 15 \\ 1 \\ \hline 9196 \end{array}$$